



Éboulement meurtrier en Éthiopie : le « modèle français » de gestion des déchets en question

Par [Olivier Petitjean](#)

Mondialisation.ca, 19 mars 2017

[Observatoire des multinationales](#) 15 mars 2017

Région : [Afrique subsaharienne](#)

Thème: [Transnationales](#)

Un éboulement dans une décharge d'Addis Abeba, la capitale éthiopienne, a fait au moins 113 morts, pour la plupart des femmes et des enfants gagnant leur vie à fouiller les déchets. L'Agence française de développement était pourtant présente sur place depuis 2007, et y a accordé de généraux financements à des firmes tricolores, dont Vinci. Pour les ONG, c'est illustration de l'impasse du modèle de gestion des déchets promu par la coopération française à l'international, qui bénéficie davantage aux grandes entreprises qu'aux populations locales.

Un éboulement dans l'immense décharge de Koshe, dans la capitale éthiopienne Addis Abeba, a fait au moins 113 morts selon le dernier décompte. La catastrophe, survenue le 11 mars 2017, a principalement frappé des femmes et des enfants vivant sur ce site de 30 hectares, et gagnant leur vie à fouiller les déchets à la recherche de matières recyclables ou réutilisables : les *waste pickers* ou chiffonniers. Un drame qui interroge aussi sur le rôle de l'Agence française de développement (AFD), impliquée dans la réhabilitation de la décharge depuis 2007.

Le réseau Zero Waste France souligne en effet dans un [communiqué de presse](#) que l'AFD « a financé successivement plusieurs études, principalement réalisées par des cabinets français, avant d'attribuer une subvention de 5,4 millions d'euros pour la fermeture et réhabilitation du site sur lequel l'éboulement a eu lieu, et un prêt de 20 millions d'euros pour une "nouvelle infrastructure de stockage" », autrement dit une nouvelle décharge. La création de cette nouvelle décharge a été attribuée à une autre firme française : Vinci. Un contrat qui représente 13,5 millions d'euros, en partie apportés par l'AFD.

Autrement dit, l'aide au développement française a profité avant tout... à des entreprises tricolores. Quant aux populations locales, en particulier les *waste pickers* qui ont été les premières victimes du désastre, elles apparaissent comme les laissés pour compte du modèle retenu à Addis-Abeba. En réponse à nos questions, l'AFD précise que « de 2011 à 2013, l'Agence a soutenu la réhabilitation de 19 hectares sur les 30 que compte le site de Koshe, permettant un nettoyage total préalable à sa fermeture ». Elle ajoute que Vinci « a été sélectionné par les autorités éthiopiennes à l'issue d'un appel d'offres international, qui comportait des critères de sélection environnementaux et sociaux particulièrement exigeants ».

Les multinationales avant les populations locales ?

Selon les résidents, l'éboulement a été provoqué par des travaux de terrassement sur le site, réalisés en vue de la construction d'une unité de génération de « biogaz ». Un projet d'incinérateur serait également prévu sur place, apparemment par des entreprises chinoises. Selon les autorités, les familles de *waste pickers* auraient été averties de ces travaux, mais auraient refusé de quitter les lieux, n'ayant pas d'autre endroit pour vivre ni d'autre moyen de subsistance [1].

Les vives tensions sociales et ethniques que connaît actuellement l'Éthiopie ont également joué un rôle. Les autorités veulent en effet construire une nouvelle décharge (celle dont Vinci a remporté le marché) au nord de la capitale, sur des terres de l'ethnie Oromo, majoritaire dans le pays mais en conflit avec le gouvernement dominé par l'ethnie Tigré. Les Oromo ont refusé l'ouverture du nouveau site, de sorte que le projet est en suspens.

Flore Berlingen, directrice de Zero Waste France, estime qu'une approche différente est possible, consistant à travailler avec les *waste pickers* pour concevoir des solutions locales adaptées sur le plan social et environnemental, plutôt que de privilégier des options industrielles dont les premiers bénéficiaires sont les grandes entreprises privées. Ce que prouveraient de nombreuses expériences récentes en Inde et en Amérique latine. D'ailleurs, l'entreprise aujourd'hui en charge des déchets de San Francisco, la première ville « zéro déchets » au monde, est elle-même issue d'une coopérative de chiffonniers créée en 1921, et garde jusqu'à ce jour ce statut coopératif.

Olivier Petitjean

Cet article a été modifié le 16 avril à 10 heures pour actualiser le nombre de morts occasionnées par la catastrophe.

—

Photo : Magnus Franklin CC

[1] L'AFD précise avoir mis en place début 2017 « un plan d'action social à destination des chiffonniers (...) pour leur permettre de trouver et de se former à d'autres activités génératrices de revenus ».

La source originale de cet article est [Observatoire des multinationales](#)
Copyright © [Olivier Petitjean](#), [Observatoire des multinationales](#), 2017

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca